

ENGAGEMENTS INDIVIDUELS DE LVMH DANS *act4nature*

Depuis toujours, la préservation de l'environnement est, pour LVMH et ses Maisons, bien plus qu'une obligation : elle est un impératif. Si la conception et la fabrication de produits de luxe doivent intégrer innovation, créativité, excellence de l'exécution, la performance environnementale en est indissociable.

Créée en 1992, la Direction de l'Environnement a fait de l'utilisation et de la gestion durable de la biodiversité, tant au niveau de la production des matières premières, de la fabrication des produits que des sites d'implantation, un axe phare de sa politique environnementale. Le Directeur Général Délégué a signé l'engagement de LVMH en faveur de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité dès 2011.

Cette stratégie est déclinée au niveau national mais également aux niveaux des implantations du groupe, réparties dans plus de quatre-vingt-dix pays.

Outre le risque de surexploitation des ressources naturelles (animales, végétales et forestières) qui peut l'impacter directement, le groupe est conscient de l'ensemble des facteurs responsables de l'érosion de la biodiversité et s'est doté d'une stratégie d'amélioration de sa performance qui fixe aux Maisons quatre objectifs environnementaux communs pour éviter (E), réduire (R) l'utilisation de ressources naturelles, y compris les ressources énergétiques contribuant à l'émission de gaz à effet de serre, limiter la dégradation des habitats et réduire les pollutions.

Ces objectifs sont tous à atteindre en 2020 :

■ Objectif Produits :

améliorer les indicateurs de la performance environnementale de 100 % de ses produits en prenant en compte l'ensemble de leurs cycles de vie ;

■ Objectif Filières :

déployer les meilleurs standards dans 70 % des chaînes d'approvisionnement, pour arriver à 100 % en 2025 ;

■ Objectif Changement climatique :

réduire de 25 % les émissions de CO₂ liées aux consommations d'énergie et utiliser plus de 30 % d'énergies renouvelables (par rapport à 2013) ;

■ Objectif Sites :

améliorer d'au moins 10 % l'efficacité environnementale (réduction des déchets et des consommations d'eau, d'énergie) de 100 % de ses sites et magasins, après les efforts de réductions drastiques déjà réalisés.

L'avancement de cette stratégie et l'atteinte des objectifs seront, chaque année, soumis au contrôle et à la validation des commissaires aux comptes, puis publiés.

Dans ce même cadre, la consommation et l'origine des ressources naturelles utilisées sera elle aussi vérifiée annuellement.

Le groupe s'engage à une gestion sobre et raisonnée des ressources naturelles et, pour 2020, à ce que :

- 70 % des cuirs utilisés par le groupe proviennent de tanneries certifiées Leather Working Group, puis 100 % en 2025 ;
- 100 % des fermes de crocodiles qui approvisionnent notre tannerie Heng Long soient certifiées, notamment sur le bien-être animal, par une tierce partie indépendante ;
- 70 % de son coton soit certifié biologique ou Better Cotton Initiative ou recyclé ou équitable, puis 100 % en 2025 ;
- 70 % des fourrures d'élevage achetées soient certifiées, puis 100 % en 2025 ;
- plus de 50 % des dérivés d'huile de palme achetés soient certifiés RSPO dès 2018.

Concernant la gestion de ses espaces productifs, principalement plantés de vignobles ou d'espèces végétales aux propriétés cosmétiques ou parfumantes, le groupe LVMH applique une politique de maîtrise de ses impacts sur la biodiversité, de sensibilisation de ses partenaires et d'accompagnement au changement de ses fournisseurs locaux.

L'objectif du groupe est que 100 % de ses vignobles soient certifiés à fin 2020 avec des certifications internationales ou nationales reconnues, telles que l'agriculture biologique.

Quant à nos approvisionnements par d'autres viticulteurs, dès 2018, un indicateur de suivi de la performance sera mis en place sur la base de ces certifications, avec l'objectif d'une évolution positive sur le long terme, initiée et accompagnée par la branche Vins & Spiritueux.

LVMH s'attache à ce que ses fournisseurs, ses sous-traitants et ses collaborateurs soient sensibilisés aux enjeux de l'environnement, de l'écoconception (sobriété dans l'utilisation des ressources) et de la biodiversité (enjeux de la biodiversité, conformité réglementaire, origine et certifications des matières premières) et soient accompagnés dans les changements de pratiques.

Des formations externes et internes ainsi que des campagnes d'audits sont régulièrement organisées. Le nombre d'heures de formation dispensées par notre Académie de l'Environnement sert d'indicateur de suivi.

Par exemple, l'objectif de la branche Parfums et Cosmétiques est d'avoir 100 % de ses acheteurs formés aux audits environnementaux des fournisseurs d'ici fin 2019.

Dans sa démarche d'engagement en faveur de la biodiversité, et pour une mise en œuvre conduite de façon scientifiquement fondée, LVMH s'attache à soutenir la recherche fondamentale et opérationnelle dans ce domaine.

Dès 2014, le groupe est devenu membre fondateur de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB) et s'engage à contribuer financièrement au développement des connaissances scientifiques, en écologie et en économie de la biodiversité, en soutenant des thèses et des projets de recherche et à contribuer au transfert de ces connaissances de la sphère des sciences vers celles de l'entreprise et de ses chaînes de valeur.

